

Le dispositif des IPE consiste à détacher de leur entreprise, à titre transitoire, des ingénieurs et des cadres dont l'expérience professionnelle est ainsi mise au service du système éducatif. Expérimenté en 1994-95, étendu depuis sur d'autres académies, ce dispositif concerne actuellement une cinquantaine d'IPE issus d'entreprises telles que : Air France, EDF*, EADS, France Télécom, Schneider ou Thalès*. (* partenaires de l'académie d'Orléans Tours)

Dans le cadre d'un partenariat école entreprise renforcé, les IPE se voient confier des missions d'intérêt commun, définies conjointement par les entreprises partenaires et les rectorats. Ils contribuent ainsi :

- ✓ à l'information, l'orientation et la valorisation des enseignements professionnels et technologiques
- ✓ au plan sciences et technologies à l'école
- ✓ à la recherche de l'amélioration de la qualité de la formation initiale
- ✓ à des actions de formation sur les technologies de l'information et la communication
- ✓ au partenariat et à l'appui technologique aux petites et moyennes entreprises
- ✓ à des actions au service de l'égalité des chances

Mise à disposition d'**outils pédagogiques** dans le cadre de la convention existante depuis 2004, entre l'académie et le groupe EDF en région Centre



Préparez vos cours avec
<http://enseignants.edf.com>

